

Sommaire

La vie	4
Naissance et formation à Lyon	4
Strasbourg	6
Genève	8
Vandœuvres	10
Brouille et séparation avec Calvin	12
Bâle	14
L'affaire Michel Servet	16
La controverse sur la tolérance	18
Les guerres de religion	22
Sa mort	23
L'œuvre	24
Le penseur de la liberté de conscience et de la tolérance	24
L'humaniste et le pédagogue	26
Le bibliste et le théologien	28
Les idées politiques	31
L'influence	34
Bibliographie	38
Crédits des illustrations	20



Jubilé Sébastien Castellion 1515 - 2015

Cette plaquette a été réalisée grâce à la générosité des Autorités communales de Vandœuvres à l'occasion de la commémoration des 500 ans de la naissance de Sébastien Castellion et de la pose, sur le parvis du temple de Vandœuvres par le sculpteur François Bonnot, du buste à sa mémoire.

Vandœuvres, mai 2015

La vie

Naissance et formation à Lyon

Sébastien Chateillon est né en 1515 à Saint-Martin-du-Fresne, un petit village près de Nantua en Savoie, dans une famille paysanne de quatre enfants. «Mon père, écrit-il, eut cela de bon, quoique dans une grande ignorance de la religion, qu'il avait par-dessus tout horreur de deux choses: le vol et le mensonge, et qu'il nous l'inspirait».

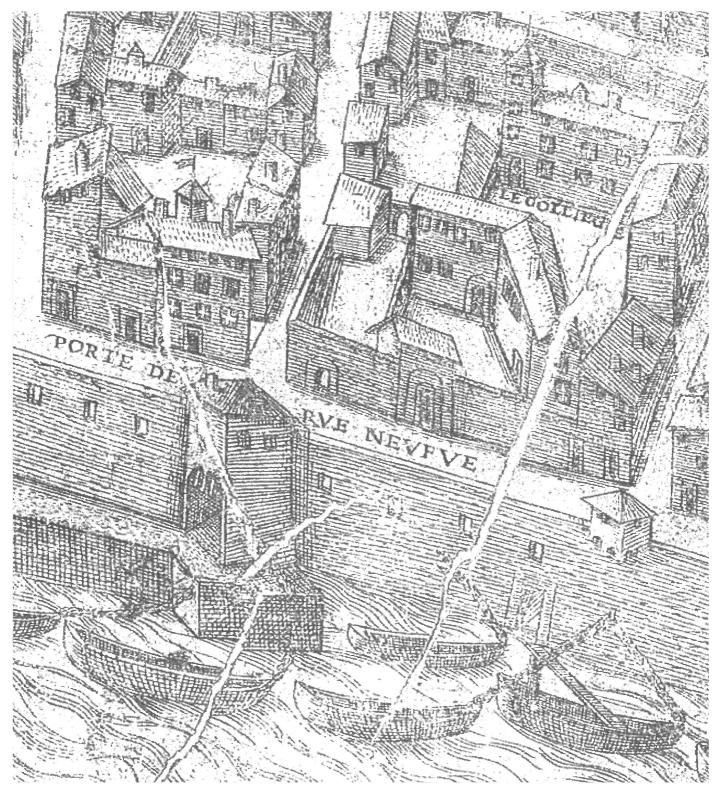
Les renseignements sur sa jeunesse manquent. A vingt ans on le retrouve étudiant au collège de la Trinité à Lyon, capitale économique et intellectuelle à cette époque. On ignore par quel moyen il y est parvenu. Peut-être son intelligence a-t-elle été remarquée par quelques prélat ou noble. Il s'emploie comme précepteur auprès de familles aisées pour payer ses études. Au collège il fait ses classes sous la direction d'humanistes reconnus, tels Jean Raynier ou Barthélémy Aneau.

Il se passionne pour Homère, Virgile et Horace, mais aussi pour la Bible qu'il lit en hébreu et en grec. Il latinise son nom en Castalio, en référence à la nymphe Castalie muse des poètes, ce qui donnera Castellion.

À partir de 1540 Lyon voit se dresser les premiers bûchers contre les tenants des nouvelles idées «luthériennes». Castellion assiste peut-être à ces exécutions publiques qui le poussent à se ranger aux côtés des persécutés comme il le fera toute sa vie.



Castellion, unique portrait gravé



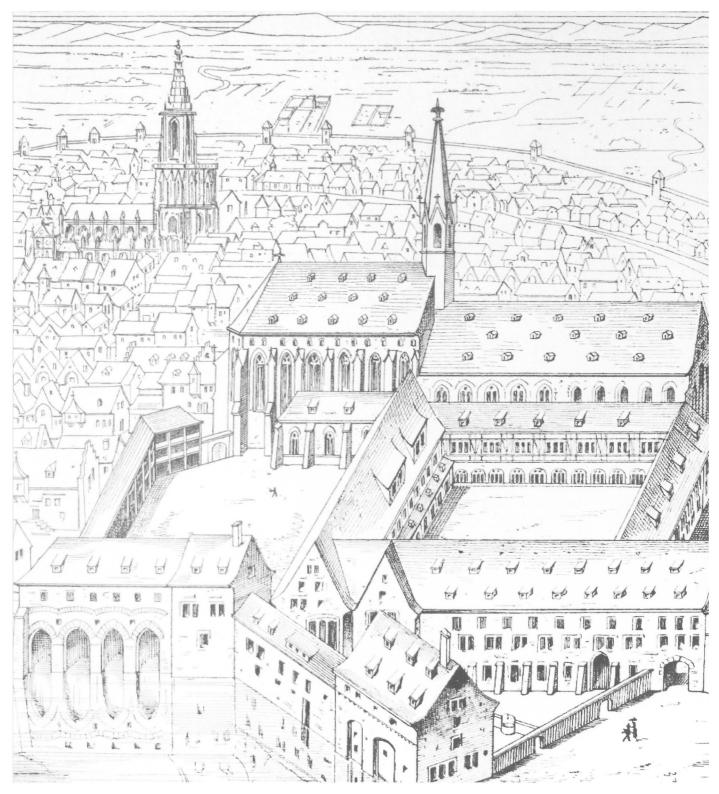
Strasbourg

La seconde édition de L'Institution de la Religion Chrétienne de Jean Calvin vient de paraître à Strasbourg. Enthousiasmé par la lecture d'un ouvrage qui lui apparaît comme le manifeste de la liberté spirituelle que tout le monde attendait, Castellion veut rencontrer son auteur.

Jean Calvin, provisoirement banni de Genève suite à un différend avec le Conseil de la cité lémanique portant sur des questions ecclésiastiques, enseigne et prêche à Strasbourg. Cette ancienne ville libre du Saint-Empire romain germanique cultive un climat de concorde religieuse et offre l'exemple rarissime en ce siècle d'une coexistence paisible entre catholiques et réformés. En 1538 est inauguré, avec l'appui du magistrat Jean Sturm, le gymnase humaniste et protestant qui sera à l'origine de l'université ultérieure.

Castellion se rend à Strasbourg et loge quelque temps dans la maison même de Calvin. Il fréquente son séminaire où se forment les pasteurs et professeurs de la future Église réformée.

Pendant que Calvin participe à un colloque à Ratisbonne, une épidémie de peste se déclare dans la région strasbourgeoise. Castellion se dévoue pour soigner deux proches du réformateur, Malherbe et Louis de Richebourg, ce dont Calvin lui sera très reconnaissant.



Genève

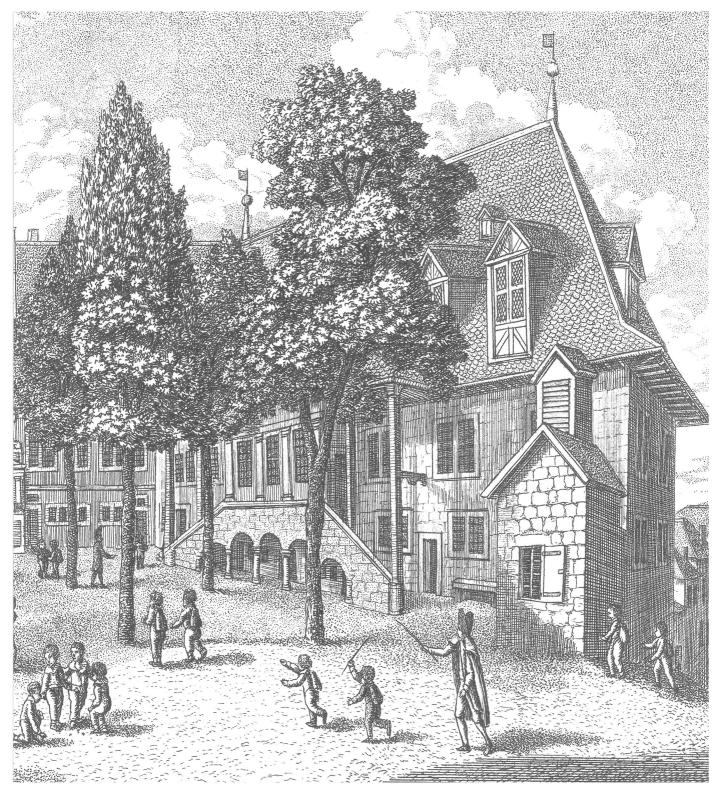
Rappelé à Genève à l'automne 1541, le réformateur soumet au Conseil un projet relatif à l'instruction. Depuis 1536 un collège a été créé dans l'ancien couvent des Cordeliers à Rive. Les deux premiers «régents»(directeurs) furent Antoine Saunier et Mathurin Cordier, qui ont suivi Calvin dans son exil. Ce dernier souhaite une réplique du gymnase de Strasbourg qui soit pour Genève un pôle d'excellence. Cordier n'étant plus disponible, il fait appel à Castellion qui, à 26 ans, devient le nouveau régent provisoire.

Les registres du Conseil en font foi : «Mardi 8 novembre 1541- Maystre Bastian : Ordonné qu'il soit retenu pour régenter aux écoles; et que, s'il est possible, l'on aye maystre Cordier.»

Comme le retour de Mathurin Cordier s'avère finalement impossible, Castellion prête serment le 5 avril 1542 devant le Petit Conseil :

«Serment du maystre des écoles. Suivant l'admission du régent de nos écoles, maystre Bastian de Chastillon, de Saint-Martin-du-Fresne, selon le gage à lui établi a promis et juré de régenter nos écoles selon les édits et arrêts avec lui faits.»

Soucieux de mettre à disposition des élèves des outils pédagogiques propres à faciliter l'apprentissage des langues anciennes, il entreprend la rédaction des Dialogues Sacrés, qui connaîtront un succès considérable auprès des enseignants de toute l'Europe. Dévoué à sa mission, il dit de lui-même «J'ai voulu descendre à la portée des enfants, et pour eux je ne rougirai de rien, même pas d'aller à cheval sur un bâton.»



Vandœuvres

Castellion est en outre chargé, sur ordre du Conseil, de prédication au village de Vandœuvres. «Il doit aller prêcher à Vendôvre»stipulent les registres. Il n'est pas pasteur mais souhaite vivement le devenir. Il espère certainement que l'opportunité de Vandœuvres lui permettra de faire ses preuves. Dès avril 1542 il se rend régulièrement à cheval au village depuis Genève. On a pu dire qu'il a été à ce jour le plus célèbre des prédicants qui montèrent en chaire à Vandoeuvres.

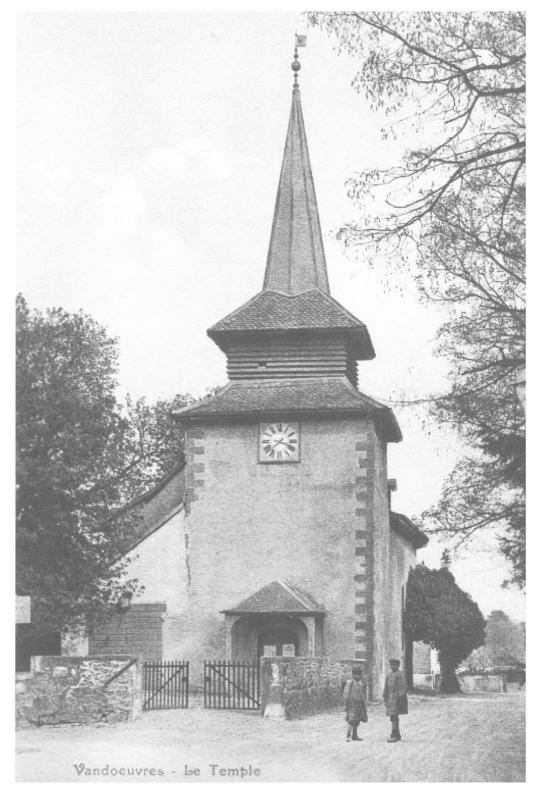
Il paraît avoir donné entière satisfaction puisque le Petit Conseil manifeste son intention de le titulariser. De son côté, Castellion, persuadé d'accéder bientôt au ministère, envisage de quitter le collège dès qu'un successeur lui aura été trouvé.

Les registres notent :

«Maystre Bastian Chastillon pour ce qu'il est savant homme et est fort propice pour servir à l'église ordonne qu'il soit pourvu en l'église et cependant (en attendant) que l'autre maystre d'école viendra, devra toujours exercer son office». Toutefois pour être agrégé au corps des pasteurs, il lui faut l'agrément préalable de Calvin. Or le réformateur commence à être agacé par les idées trop indépendantes de celui qui n'est peut-être pas son jeune disciple...

Il n'est pas exagéré d'affirmer que les deux années durant lesquelles Castellion desservit le temple de Vandoeuvres décidèrent de sa trajectoire future, puisque ce sont elles qui provoquèrent le conflit puis la séparation avec Calvin.

Au cours de l'hiver 1542-1543, Genève est à son tour touchée par la peste. Les pasteurs sont invités à «pourvoir l'hôpital pestilentiel d'un ministre pour consoler les malades». Comme bien on pense, les volontaires ne se bousculent pas et Castellion s'offre spontanément pour cette aumônerie dangereuse. Sa proposition est refusée peut-être parce que Calvin, se souvenant de Strasbourg, ne veut pas qu'il s'expose une seconde fois...



Brouille et séparation avec Calvin

Quoiqu'il en soit, l'héroïsme de Castellion dans ces circonstances ne plaidera pas en faveur de son admission au saint ministère.

En effet les registres en date du 28 janvier 1544 font mention d'une entrevue entre Calvin et Castellion portant sur la candidature de ce dernier. Les deux hommes ont constaté leurs divergences doctrinales et les choses ont tourné court.

Ils sont en désaccord sur un livre de l'Ancien Testament, le Cantique des Cantiques, dont Castellion conteste l'inspiration, avec une touche de pudibonderie. Que fait ce chant licencieux et profane dans le canon de la Bible?

Ils s'opposent également sur un article du Symbole des Apôtres. Selon cette ancienne confession de foi, dont l'usage n'a pas été aboli chez les réformés, le Christ avant sa résurrection est descendu aux enfers. Alors que Calvin explique que c'est une manière imagée d'évoquer le «frisson de conscience» que le Christ aurait ressenti lorsqu'il s'est présenté pour nous devant le tribunal de Dieu, Castellion pense que le Christ est descendu aux enfers pour en fermer les portes.

Ce n'est pas tout. Maystre Bastian consacre ses loisirs à une nouvelle traduction française du Nouveau Testament. Calvin ne manque pas de juger sévèrement l'entreprise. Il estime que beaucoup de corrections sont nécessaires et écrit à Pierre Viret ces mots : «Il (Castellion) se croit un fidèle interprète et, dans sa manie d'innover sans cesse, il dénature plus d'un passage.»

Cette controverse n'a rien d'anecdotique. Elle soulève une interrogation fondamentale : Quelle place et quel droit sont réservés à la pensée personnelle dans le nouveau régime de l'Eglise ? Quelle liberté pour celui qui n'est pas d'accord et qui entend réfléchir et croire par lui-même ?

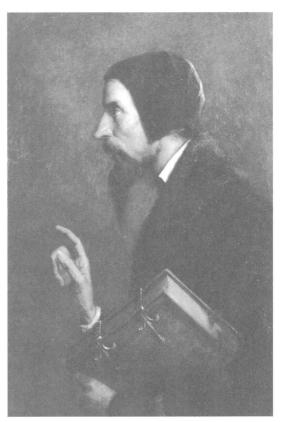
Ces discussions de pure théologie, dans lesquelles le Conseil de Genève s'abstient d'intervenir, laissent la décision finale au corps des pasteurs qui, convaincu par Calvin, rejette la candidature de Castellion.

Calvin lui adresse une lettre pour expliquer ce refus. Dans cette lettre sont précisés les véritables motifs, qui sont d'ordre théologique, de manière à prévenir des rumeurs éventuelles qui pourraient nuire ultérieurement à Castellion. «S'il n'a pas été admis, ce n'est pas une tache quelconque dans sa vie, ce n'est pas quelque doctrine impie sur un point capital de la foi qui s'y est opposé,

c'est uniquement la cause que nous venons d'exposer.»

La réaction de Castellion éclate publiquement le 29 mai à l'occasion d'une réunion du corps pastoral à laquelle il continue de participer en tant que prédicateur laïc à Vandoeuvres. Il dresse un véritable réquisitoire contre les pasteurs qui, à ses yeux, font tout le contraire de ce que le Christ et Saint Paul demandent. «Son discours n'a été d'un bout à l'autre qu'une sanglante invective «écrit Calvin, qui juge son attitude schismatique. Le 12 juin Castellion est suspendu de prédication et le 11 juillet, remplacé par un certain Charles Darmont, il quitte le collège.

Après avoir cherché un poste d'enseignant à Lausanne et à Orbe, il se rend à Bâle où l'imprimeur Oporin lui promet un emploi de correcteur. Castellion et sa famille quittent Genève au début de l'année 1545.



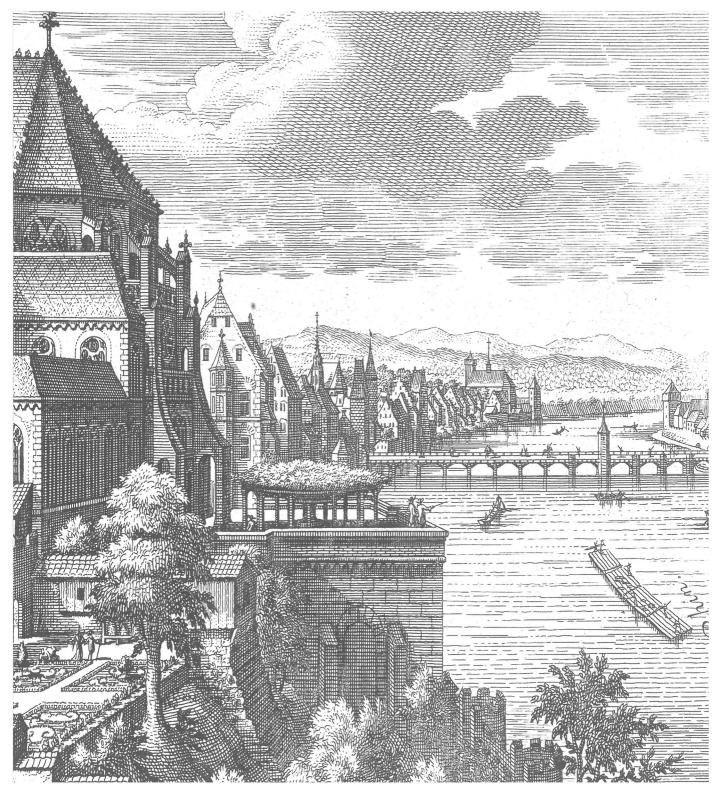
Jean Calvin par Albert Anker

Bâle

Bâle est un carrefour intellectuel majeur qui accueille des personnalités venues de l'Europe entière. C'est une ville d'étude et de liberté dans laquelle règne un esprit de tolérance. Les dissidents et les non-conformistes qui ont dû fuir leur pays trouvent là un refuge. Erasme y a publié son Nouveau Testament et Calvin la première édition de l'Institution de la Religion Chrétienne.

Castellion s'installe avec sa famille au faubourg de Saint Alban et comme convenu entre chez Oporin. Mais, l'imprimerie est très endettée et son salaire s'en ressent. Pour nourrir sa famille, il est contraint de se livrer à des travaux manuels pénibles comme ramasser les bois flottants sur le Rhin, pêcher au filet ou tenir la charrue. Veuf en 1550, il se remarie la même année.

En 1553, grâce à la bienveillance de Boniface Amerbach, professeur de droit romain à l'Université de Bâle, il est nommé lecteur de grec à la Faculté des Arts pour un salaire annuel de 60 florins. Sa situation matérielle s'améliore.



L'affaire Michel Servet

Au mois d'août, un médecin espagnol du nom de Michel Servet est arrêté à Genève. Il s'est fait connaître en publiant en 1531 un manifeste contre le dogme de la Trinité qui fit scandale, tant du côté catholique que du côté des tenants de la Réforme, De Trinitatis Erroribus. Luther et Calvin considèrent, d'accord en cela avec l'Église romaine, que la Trinité est la clé de voûte de la foi chrétienne et qu'on ne peut la remettre en cause sans que tout l'édifice s'écroule. Servet s'efforce au contraire de démontrer que ce dogme est une invention philosophique tardive. Selon lui, le christianisme serait plus fidèle à ses sources sans la Trinité. Par son livre, il se signale comme hérétique et prend un risque certain.

En ce temps-là, l'hérésie est tenue pour un crime majeur et puni de mort. Le Consistoire ne se montre pas plus clément que l'Inquisition. La publication d'un second ouvrage, Christianismi Restitutio en 1553, lui sera fatale. Dénoncé depuis Genève dans des conditions troubles, il est arrêté à Vienne en France par l'Inquisition. Servet parvient à s'enfuir et tente de gagner l'Italie en passant par Genève où il est reconnu au temple de la Madeleine dans une assemblée à laquelle il a eu l'imprudence d'assister. Il est arrêté. À l'issue d'un procès marqué par l'implication personnelle de Calvin qui joue de toute son influence, il est condamné au bûcher et brûlé vif le 26 octobre 1553 sur le plateau de Champel aux portes de la ville.

Avant de rendre la sentence finale, le Petit Conseil prit la peine de consulter les Églises sœurs de Zürich, Berne, Bâle et Schaffhouse sur le cas de Michel Servet. Elles furent unanimes à condamner ses opinions, laissant à Genève le soin de le réprimer «selon votre charge et le pouvoir que vous tenez de Dieu».



La controverse sur la tolérance

Théodore de Bèze écrit dans sa *Vie de Calvin*: «Les cendres de Servet étaient à peine refroidies que l'on se mit à discuter la question du châtiment des hérétiques».

En fait, avant même l'issue du procès, des voix se sont élevées moins pour défendre les idées du médecin espagnol que pour contester le droit de punir les hérétiques. Celles de Pierre Toussaint, pasteur à Montbéliard, celle de Wolfang Musculus, qui enseigne à Strasbourg ou encore celle du chancelier bernois Nicolas Zurkinden.

Au sein même de la population genevoise, l'opinion se répand que Servet était un authentique martyr de Jésus. Un matin, une sorte de cahier de doléances parvient au Petit Conseil. Ce *Livre des Blâmes*, anonyme et aujourd'hui disparu, accuse Calvin de s'être fait le complice du bourreau.

Il devient urgent pour le réformateur de réagir. Fin janvier 1554, il publie un long texte dont le titre entier est à lui seul un programme: Défense de la vraie foi et de la sacrée Trinité, contre les erreurs détestables de Michel Servet, Espagnol, où il est démontré qu'il est licite de punir les hérétiques et qu'à bon droit ce méchant a été exécuté par justice en ville de Genève.

Pendant ce temps-là, Castellion est

DE HAERE
TICIS, AN SINT PERSEQUENdi, & omnino quomodo sit cum eis agendum, Dothorum uirorum tum ueterum, tum recentiorum sententiæ.

Liber hoc tam turbulento tempore pernecesarius, & cùm omnibus, tum potissimum
principibus & magistratibus utilissimus, ad
discendum, quod nam sit corum in re tam
controuersa, tam'que periculosa,
officium.

Qua'nam hic contineantur, proxima pagella monstrabit,

Traîté des Hérétiques

renseigné sur les événements genevois par sa sœur, ses neveux et des membres du corps enseignant avec lesquels il est resté en contact. Le bûcher de Servet agit sur lui comme un révélateur et marque le point de départ de son combat pour la tolérance et la liberté de conscience. Le mois de mars 1554 voit la parution du premier manifeste pour la tolérance dans l'histoire de la pensée européenne, le *Traité des Hérétiques*, à savoir si on doit les persécuter et comment on doit se conduire avec eux.



Théodore de Bèze par Léon Gaud

Le livre est signé Martin Bellie, un pseudonyme de Castellion.

Pour la forme, c'est une anthologie, un choix d'extraits de différents auteurs en faveur de la liberté de conscience. On y retrouve les noms de plusieurs Pères de l'Église et de contemporains dont, détail piquant, ceux des réformateurs Luther et Calvin. En effet ces derniers réclamaient la tolérance pour eux-mêmes tant qu'ils n'étaient pas aux affaires...

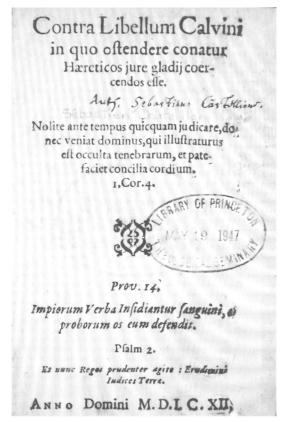
On a affirmé avec raison que cet ouvrage marque une étape importante dans l'histoire de l'humanité. Théodore de Bèze est chargé par Calvin d'entrer en lice en réfutant le *Traité des Hérétiques*. Au mois de septembre, Bèze fait paraître *L'Anti-Bellius ou Traité de l'Autorité du Magistrat* dans lequel il s'élève vivement contre la tolérance et les droits de la conscience individuelle en matière de religion.

Les mois qui vont de l'été 1554 à l'hiver 1555 sont pour Castellion une période d'écriture intense. Il rédige coup sur coup une réfutation du plaidoyer de Calvin, intitulée *Contre le Libelle de Calvin* et une suite au *Traité des Hérétiques* destinée à répondre à Bèze, *De l'impunité des hérétiques*. Mais aucun de ces textes ne sera publié du vivant de leur auteur. Calvin et Bèze n'en ont pas eu connaissance.

Le premier paraîtra en 1613 aux Pays-Bas. Quant à l'autre, il faudra attendre le 19° siècle pour qu'il soit retrouvé dans une bibliothèque de Rotterdam et porté à la connaissance du public.

Le plus vraisemblable est que Castellion a renoncé de lui-même à ces parutions. La raison principale est la censure qui existe à Bâle depuis l'Édit de Réformation. Dans les faits les magistrats bâlois manifestent une solidarité certaine avec les Genevois. La raison secondaire est que Castellion travaille depuis

longtemps à une traduction latine de la Bible. Il ne veut pas empêcher son édition, d'autant que cette Bible doit contenir une préface plaidant pour la tolérance et une notice importante réfutant la théorie de la prédestination. Peine perdue, les magistrats bâlois ordonneront la saisie des



Contra Libellum Calvini, 1555

exemplaires de la Bible en question, déjà imprimés chez Oporin, et la suppression de la fameuse notice.

Depuis Genève, Calvin et Théodore de Bèze activent leurs réseaux pour réduire Castellion au silence. En 1557, Bèze en compagnie de Guillaume Farel, sur le chemin de Strasbourg, fait un bref arrêt à Bâle. Ils essaient d'obtenir du Conseil que Castellion soit démis de ses fonctions à l'Université. La manœuvre échoue. Dépité, Calvin le dénonce nommément dans un pamphlet virulent, *Réponses à certaines Calomnies et Blasphèmes*.

La polémique s'envenime jusqu'à menacer la sécurité physique de Castellion. Lors de la rentrée universitaire, il est attiré dans un piège. Un certain Martin Borrhée met sur pied un débat public sur la prédestination destiné à le convaincre d'hérésie. Castellion se dévoile en effet, mais, grâce à l'intervention de ses collègues, l'affaire n'aura pas de suite.

Le 1^{er} novembre 1557, il reçoit un soutien inattendu. L'affaire est venue aux oreilles du vieux Philippe Melanchton, ancien collaborateur de Luther. Il prend la plume pour assurer Castellion de son estime. Il déplore «je ne dirai pas les discordes, mais les haines cruelles dont quelques-uns poursuivent les amis de la

vérité et de la science prise à ses sources».

Mis au courant de cette correspondance Calvin rédige une nouvelle attaque: *Calomnies d'un Brouillon*.

Perdant quelque peu son contrôle dans ce texte, le réformateur se laisse aller à de sérieux dérapages. Il s'en prend à la vie privée de son adversaire et l'accuse d'avoir volé du bois flottant sur le Rhin. Il termine par cette malédiction rageuse : «Que Dieu t'écrase, Satan. Amen!»

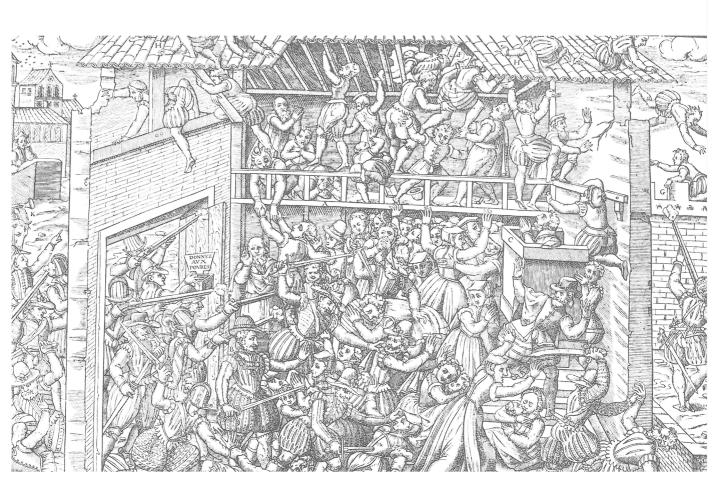
Évidemment, Castellion veut laver son honneur, mais sa défense n'est pas encore imprimée que Théodore de Bèze en rajoute par une *Réponse aux Calomnies de certains Sycophantes* (août 1558).

Bèze récidive dans sa préface à la Bible de Genève révisée en 1559. Il met en garde le lecteur contre les traductions de Castellion. «La translation de la Bible latine et française mise en avant par Sébastien Chastillon, homme si bien connu en cette Église, tant par son ingratitude et impudence que par la peine qu'on a perdue après lui pour le réduire en bon chemin, que nous ferions conscience non seulement de taire son nom, mais aussi d'avertir tout chrétien de se garder d'un tel personnage comme instrument choisi de Satan pour amuser tous les esprits volages et indiscrets.»

Non content de s'attaquer à sa personne, on s'en prend à sa famille. Sa sœur et l'un de ses neveux, qui habitent Genève, sont convoqués et intimidés par le Consistoire.

Les guerres de religion

En mars 1562 se déroule en France le massacre de Wassy qui déclenche la première vague des guerres de religion. Consterné par ce qui lui apparaît comme une faillite radicale de l'idéal chrétien, Castellion fait paraître son *Conseil à la* France Désolée, un texte admirable de hauteur de vue dans lequel il prêche la tolérance et recommande le pacifisme aux tenants des deux bords. Son appel reste inaudible dans la fureur de la guerre civile qui commence.



Sa mort

Sentant sa fin approcher, Castellion rédige un testament spirituel, un recueil de théologie intitulé *De Arte dubanti*, l'art de douter. Il faudra attendre 1953 pour disposer d'une édition complète en français.

En 1563, Théodore de Bèze, qui ne désarme pas, publie une très violente Réponse aux Défenses et Reproches de Sébastien Castellion. En novembre de la même année, plainte est déposée contre lui auprès du Conseil de Bâle par un médecin

strasbourgeois ami de Calvin, Adam de Bodenstein. Une enquête est ouverte contre Castellion, qui envisage de fuir en Pologne pour y rejoindre des milieux plus ouverts à ses idées.

Mais une crise cardiaque l'emporte le 29 septembre 1563. Enterré dans le petit cloître de la cathédrale de Bâle, sa sépulture a depuis disparu. Seul le texte de l'épitaphe latine de sa tombe, composée par trois de ses étudiants, est parvenu jusqu'à nous:

A Dieu très bon et très grand A Sébastien Castellion Savoyard Célèbre professeur de grec à l'Académie de Bâle Homme très cher aux érudits pour sa grande science et l'intégrité de sa vie Précepteur très bon et très fidèle Stanislas Starzechowski, Jean Ostrorog et Georges Niemsta polonais Eux qui l'ont entendu Ont élevé ce monument eu égard à sa popularité En témoignage de deuil et de leur propre Piété envers son heureuse mémoire Endormi dans le Seigneur L'année du salut en Christ 1563 3e des Calendes de janvier (29 décembre) Agé de 48 ans

L'œuvre

Le penseur de la liberté de conscience et de la tolérance

Castellion ne fut pas le premier à préconiser la tolérance. Son maître, l'humaniste Erasme de Rotterdam, l'avait fait avant lui. En revanche, il fut le premier dans l'histoire intellectuelle de l'Europe à traiter ce sujet de façon systématique. Il lui a consacré pas moins de quatre ouvrages, le Traité des Hérétiques, le Libelle contre Calvin, L'impunité des Hérétiques et Conseil à la France Désolée.

Le point de départ de Castellion est la conscience individuelle. Il pose le principe de son inviolabilité puisque la conscience appartient à Dieu. La pire atteinte est ce qu'il appelle le «forcement de conscience», c'est-à-dire son viol dans le langage du 16° siècle.

En conséquence nul ne peut être forcé à croire contre son gré.

Il existait une argumentation, abondamment exploitée par les censeurs de tous bords et remontant à Augustin, affirmant qu'il est légitime de contraindre les incroyants ou les mal croyants à rentrer dans le giron de l'Église, au besoin par la force. Castellion prend résolument position contre cette manière autoritaire de procéder. Elle ne conduit selon lui qu'à faire des hypocrites et des révoltés. L'adhésion à une croyance doit être un acte entièrement libre sous peine d'être dénuée de la moindre

valeur. Si nous écoutons la voix de notre conscience, nous mesurons à quel point elle est allergique à toute forme de pression.

C'est que la conscience incarne la liberté humaine. Nul ne doit être inquiété pour ce qu'il croit ou ne croit pas. On a le droit de se tromper sans encourir aucune peine. L'erreur n'est pas une faute. Castellion formule donc un droit à l'hérésie qui fait partie de la quête de la vérité.

De toute manière, on est toujours l'hérétique de quelqu'un : «Nous estimons hérétiques tous ceux qui ne s'accordent avec nous en notre opinion. Laquelle chose est manifeste en ce que nous voyons qu'il n'y a presque aucune de toutes ces sectes (qui sont aujourd'hui sans nombre) laquelle n'ait les autres pour hérétiques; en sorte que si en cette cité ou région, tu es estimé vrai fidèle, en la prochaine tu seras estimé hérétique».

Penser par soi-même n'est pas un délit et l'expression de ses opinions personnelles ne l'est pas non plus. Castellion cite l'exemple de Jean Troillet qui était notaire à Genève. Il eut avec Calvin de profondes divergences sur la question de la prédestination. Convoqué par le Consistoire, il fut condamné au silence. Cette obligation de se taire est aux yeux de Castellion la marque de la tyrannie.

Il est absurde, lors d'un affrontement

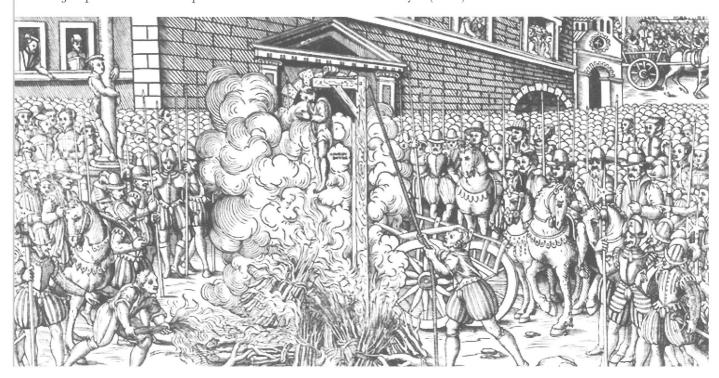
d'idées, de recourir à la force afin de l'emporter. «Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. Quand les Genevois ont tué Servet, ils n'ont pas défendu une doctrine, ils ont tué un homme».

La violence rend toujours suspecte la cause qu'elle prétend servir. Elle la salit et la dénature. Elle est comparable à une maladie contagieuse. En aucun cas elle ne peut servir la justice. Castellion appartient à la lignée des chrétiens non-violents qui puisent leur idéal dans le Sermon sur la Montagne. Sa modernité en la matière va jusqu'à dénoncer explicitement la torture

judiciaire, alors couramment employée dans les procédures d'enquête.

La solution consiste dans l'amélioration de soi que produit une saine doctrine. Chacun doit tendre de tout son être à la maîtrise des passions et l'écoute de sa propre conscience «Apprenez de vos consciences à ne forcer celle des autres».

Cependant, la tolérance chez Castellion ne va pas jusqu'à admettre l'athéisme et le blasphème. Il reste sur ces points un homme de son siècle, mais il ouvre la voie à des réflexions ultérieures comme *L'Eclaircissement sur les Athées* de Pierre Bayle (1702).



L'humaniste et le pédagogue

Castellion est un représentant éminent de l'humanisme. Ce nom désigne un courant de pensée propre à la Renaissance caractérisé par la redécouverte de la culture gréco-latine au moyen de l'apprentissage des langues originales et de la philologie. Le but de la démarche humaniste n'est pas uniquement d'ordre intellectuel, elle se veut une manière de vivre. Elle s'abreuve à la source de la sagesse antique qui tend à placer au centre l'homme, mesure de toute chose. La Bible a bien entendu bénéficié de ce mouvement de retour aux sources.

Les travaux humanistes de Castellion ont consisté en traductions et éditions diverses. En 1545 il livre les *Oracles Sibyllins*, puis à compter de cette date, Hérodote, Xénophon, Diodore de Sicile, Thucydide, Cyrille d'Alexandrie et Homère.

L'humanisme inspire également des démarches pédagogiques innovantes. De nouvelles méthodes d'enseignement voient le jour pour remplacer la scolastique du Moyen Âge. Elles sont mises en application dans différents établissements prestigieux d'Europe. Le collège de Rive leur emboîte le pas sous la direction de Castellion.

Il conçoit un manuel destiné à enseigner le latin aux jeunes gens tout en les imprégnant du climat de la Bible, les *Dialogues Sacrés*. Des épisodes bibliques sont mis en scène sous forme de dialogues. Il y ajoute les réflexions personnelles que lui inspire tel ou tel passage. À propos du prophète Michée, il a cet aphorisme: «La plupart des hommes pensent qu'il faut suivre la multitude; les amis de la vérité obéissent à la vérité et non à la multitude».

Le premier volume des *Dialogues Sacrés* paraît fin 1542 et le quatrième en 1547, alors que Castellion réside à Bâle. Ils comprennent en tout 137 dialogues.

L'ouvrage connaît un succès immédiat et durable. Constamment réédité, il occupe une place de choix dans la formation de l'Europe lettrée. Mais condamné par la Sorbonne, il finit par être aussi interdit à Genève.

Dans la même veine au début 1546 Castellion donne La République de Moïse, un extrait de Flavius Josèphe, dont il explique l'intention «C'est dans cette pensée, pour permettre aux enfants d'étudier en même temps la langue grecque et la religion, que j'ai extrait de Josèphe, qui est un auteur excellent et d'une langue choisie, le tableau de la constitution de Moïse, tel que Josèphe l'a rédigé d'après des textes pris çà et là dans Moïse.»



Erasme de Rotterdam

Le bibliste et le théologien

Le courant humaniste s'est fait le champion d'une idée jusque là inédite, celle du libre examen. Il revendique pour chacun le droit d'examiner toute chose selon la raison. Y compris en matière religieuse, de loin la plus délicate. Castellion est l'un des premiers porteparole de la libre croyance. Il appartient à chacun de déterminer ce qu'il croit ou ne croit pas sous sa propre responsabilité et sans qu'un magistère externe ne soit fondé à intervenir. C'est un changement complet par rapport au Moyen Âge, qui enseigne à penser à travers la longue chaîne des maîtres et de la tradition.

Sa Bible latine paraît en 1551 chez Oporin. Elle s'ouvre sur un vibrant plaidoyer pour la tolérance, dédié selon l'usage au roi d'Angleterre Édouard VI. Elle se veut un outil pour les savants et pour tous ceux qui réfléchissent au moyen de leur raison.

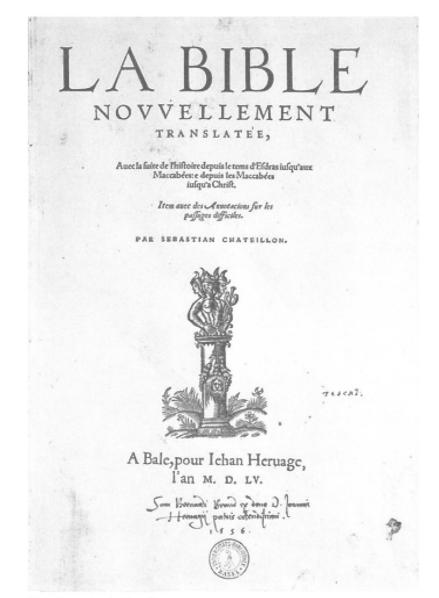
Elle se signale par l'insertion audacieuse de longs extraits de l'historien juif Flavius Josèphe destinés à contextualiser certains livres de l'Ancien Testament. Elle présente également un appareil critique très complet pour l'époque. En ce sens, elle constitue l'une des premières Bibles modernes. Jusqu'à la fin du 18° siècle, elle

sera constamment rééditée et considérée par le monde savant comme une édition scientifique de référence.

Avant les travaux de Richard Simon, qui lui rendra hommage, elle pose des éléments de ce qui s'appellera plus tard la critique biblique. La Bible n'est pas aussi claire que Calvin ne le prétend. L'Apocalypse par exemple est «pure énigme, c'est un livre fermé». Il est nécessaire à qui veut lire et comprendre les Ecritures d'en replacer chaque page dans le contexte historique qui les a vus naître. Castellion prend conscience que les textes eux-mêmes sont issus d'une histoire. Moïse ne peut pas avoir raconté sa propre mort, encore moins ce qui suit son propre ensevelissement! Il faut donc supposer des additions ultérieures. Pour comprendre un texte, il est indispensable de procéder à une critique préalable.

«Ainsi que l'homme est fait du corps et de l'âme, tellement que le corps est le logis de l'âme; ainsi les Saintes Écritures sont faites de la lettre et de l'esprit, tellement que la lettre est comme une boîte, cosse ou coquille de l'esprit».

La Bible française est un projet qui lui tient particulièrement à cœur, c'est d'ailleurs en partie la cause de la rupture avec Calvin lors du séjour genevois.



Bible Française de Castellion

L'intention de la Bible française est très différente de la Bible latine. Il s'agit de mettre les Écritures à la portée des «idiots»c'est-à-dire des gens non cultivés, des ignorants. C'est une tentative de rendre le récit biblique dans le français populaire de l'époque. Le résultat est un mélange savoureux de patois savoyard et bressan, de vieux français et même de néologismes forgés par Castellion luimême, persuadés que «je les ai forgés tels qu'on les pourra entendre quand on aura une fois entendu ce qu'ils signifient...»

Aussi poétique en soit le résultat, cette Bible sera un échec retentissant. Parue en édition unique chez Jean Hervage en 1555, la seconde n'a vu le jour qu'en... 2005 chez Bayard à Paris!

La raison tient sans doute au format peu maniable de l'ouvrage et à son prix, trop élevé pour les gens du peuple à qui elle était censée s'adresser.

Ces deux versions sont très attaquées depuis Genève. Théodore de Bèze reproche à la Bible latine de désacraliser la Parole de Dieu et à la Bible française son langage populaire, entendez vulgaire. Maystre Bastien ne sait pas écrire le français, accuse-t-il. Dans les deux cas Castellion est pointé du doigt pour blasphème. Pas en reste, l'Église catholique ne tarde pas à les mettre à l'Index comme hérétiques.

On a découvert dans la bibliothèque des Remonstrants de Rotterdam un manuscrit de Castellion jamais édité de son vivant et qui porte un titre extraordinaire De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir... Ce texte constitue son testament spirituel et précise ses conceptions philosophiques et théologiques. Castellion y développe longuement une méthodologie doute. Le doute est un instrument de la raison naturelle et non une faiblesse de la croyance. Il est un allié et non un adversaire de la vérité et surtout il est le meilleur rempart contre l'intolérance. Dans ces pages, Castellion se montre précurseur du rationalisme religieux qui va de Descartes aux philosophes des Lumières.

«Les hommes croient là où il faudrait douter tandis qu'ils doutent là ou il faudrait croire. D'autre part, ils ont la rage de savoir les choses que non seulement ils ignorent, mais qu'ils ont le droit d'ignorer et ils ignorent des choses qu'il est de toute nécessité de savoir.»

Les idées politiques

Par la force des choses, Castellion est un penseur politique. Au XVIème siècle il est impensable de séparer religion et politique, tant les deux dimensions sont imbriquées l'une dans l'autre. C'est pourtant cette séparation que va concevoir notre philosophe.

Rappelons que les réformateurs n'ont pas eu l'intention d'instaurer un quelconque pluralisme du culte et du dogme dans l'Église chrétienne. La Réforme fut un mouvement pour installer une autre vision du christianisme, une théologie alternative, mais s'imposant aux consciences avec autant d'intolérance que la précédente. Dans sa célèbre préface adressée à François ler qui ouvre l'Institution de la Religion Chrétienne, Calvin réclame pour ses coreligionnaires du Royaume de France la liberté de conscience. Mais cette liberté équivaut pour lui au droit souverain de la vérité contre l'erreur. La liberté de conscience n'est que le droit légitime de la vérité à s'imposer contre l'erreur. Calvin espère que le roi, lisant cette préface, se convertira à cette vérité et mettra la force publique à son service pour l'imposer dans tout son Royaume.

Calvin comme beaucoup d'autres est partisan d'une Église d'État. Certes le magistrat civil n'a pas à diriger l'Église, mais il a le devoir de la protéger. La force publique est au service de la vérité définie par le dogme puisque le but ultime d'une société humaine est l'adoration du vrai Dieu.

Cette conception n'a rien d'original, tout le monde pense cela à Zürich, en France, en Allemagne, à Rome ou en Espagne où l'on est train de pourchasser les derniers juifs et musulmans.

L'hérésie, c'est-à-dire l'opinion dissidente en matière de foi, est partout considérée comme un crime de droit commun. Les nouveaux États protestants s'en tiennent au code Justinien et aux lois de Frédéric II, promulguées en 1240, qui prévoient la mort de l'hérétique.

Car la société entière doit former un bloc compact et unanime animé d'une même foi, selon l'adage latin cujus regio, ejus religio. La lutte contre ceux qu'on appelait les «dogmatiseurs errants», dont Michel Servet est un représentant, est commune aux catholiques et aux protestants.

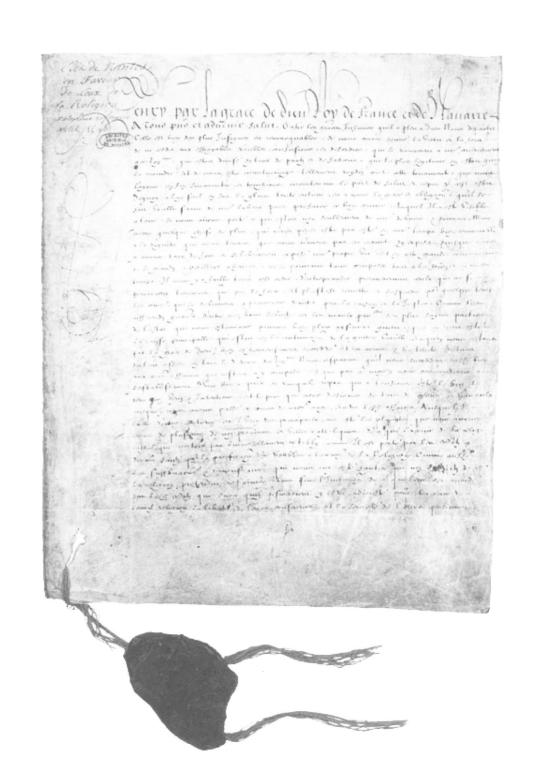
C'est contre cet état de fait que s'élève Castellion. L'affaire Servet ne démontre qu'une chose, l'impérieuse nécessité de séparer définitivement l'Église et le magistrat civil. A Théodore de Bèze qui estime que la défense de la religion a été confiée par Dieu au magistrat, il répond qu'il confond deux choses très différentes, la réalité spirituelle qui concerne la conscience personnelle et la réalité politique qui concerne la stabilité sociale. L'une n'a rien à voir avec l'autre.

«Nous disons que le magistrat est un ordre non ecclésiastique, mais mondain (...) Nous disons que cet ordre-là est nécessaire en toutes nations où se commettent les crimes et forfaits qui doivent être punis par le glaive (...) Touchant l'hérésie, nous ajoutons que le magistrat ne doit punir le crime duquel il ne peut ni connaître ni juger, de peur qu'en se rapportant à la conscience d'autrui, il ne soit aussi ministre de la cruauté d'autrui. »

Il n'est pas anachronique de voir en Castellion l'ancêtre de la laïcité contemporaine, dont la définition consiste précisément en la séparation de l'Eglise et de l'État. L'autre grand axe de sa pensée politique apparaît dans le *Conseil à la France Désolée*. Castellion considère les guerres religieuses qui viennent de s'allumer en France comme le naufrage de l'idéal chrétien. Le conseil qu'il donne est de permettre la coexistence dans un même royaume de deux fois chrétiennes différentes et de deux Églises différentes. Ce qui suppose de tourner résolument le dos à la règle d'une chrétienté unanimiste pour passer à l'application, jamais expérimentée auparavant, d'un pluralisme chrétien pacifique dont le pouvoir royal serait le garant.

Il convient de souligner l'aspect visionnaire de cette thèse. Formulée en 1562 et passée totalement inaperçue, elle sera mise en œuvre vingt-six ans plus tard par Henri IV avec la promulgation de l'Édit de Nantes en 1598.

Edit de Nantes



L'influence

De son vivant, l'influence de Castellion est restée limitée si on la compare à celle des grands réformateurs. Toutefois, combattue par les orthodoxies en place avec acharnement, elle n'est pas restée sans écho ni partisan, en raison justement du rejet dont elle fait l'objet. Elle s'est diffusée progressivement.

À Lausanne, qui dépend des Bernois, Castellion jouit d'un large crédit au point qu'on envisage de l'appeler à occuper une chaire à l'Académie. En Allemagne, il compte de nombreux amis, ainsi que dans le Wurtemberg et le pays de Montbéliard. Il correspond avec la Transylvanie, la Pologne et même l'Espagne. Il est également connu en Angleterre, ce dont se plaint le pasteur de l'Église française de Londres, Nicolas des Gallars, un calviniste bon teint. Le nom de Castellion est même évoqué pour enseigner la théologie à Cambridge.

Après sa mort, c'est aux Pays-Bas que son empreinte est la plus marquée. Plusieurs de ses ouvrages y sont réédités, voire édités pour la première fois comme le *Libelle contre Calvin*. Ses idées jouent un rôle déterminant au Synode de Dordrecht (1618-1619) où s'affrontent les calvinistes stricts et leurs opposants, les

Remonstrants. Le théologien anglican John Hales qui assiste au Synode est profondément marqué par les arguments des Remonstrants qui dérivent de Castellion.

Le philosophe Baruch Spinoza, dont la vie se déroule entre Amsterdam et La Haye, publie en 1670 son *Traité Théologico-Politique* qui fait scandale. Spinoza y développe une approche critique des livres bibliques traditionnellement attribués à Moïse. On retrouve dans son approche l'influence de Castellion.

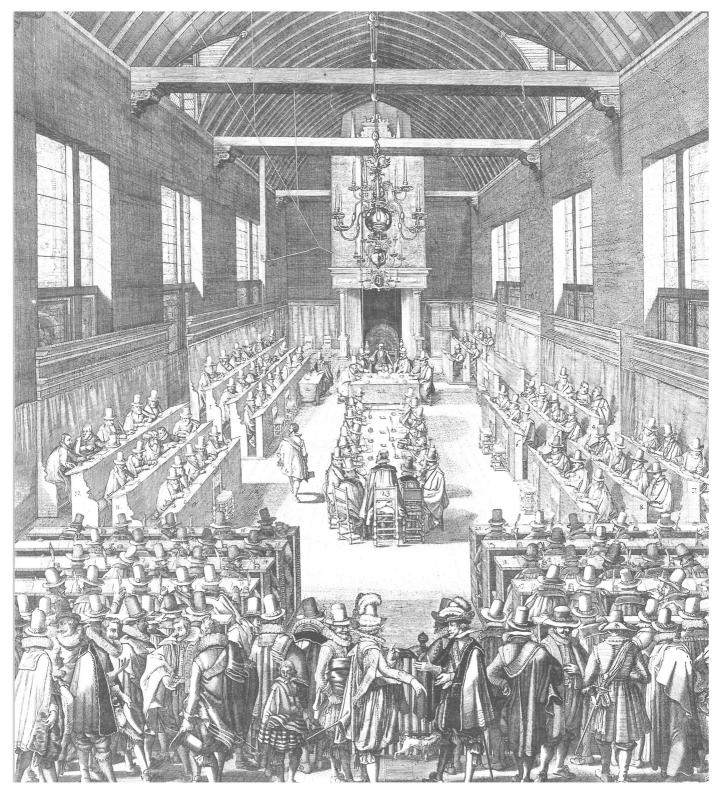
John Milton, qui adresse en 1644 au Parlement anglais un discours en faveur de la liberté de la presse, est un lecteur de Castellion.

Le philosophe John Locke s'en inspire pour rédiger sa *Lettre sur la Tolérance* (1689).

Pierre Bayle, qui lui consacre une longue notice dans son *Dictionnaire historique* et critique (1697), peut être considéré comme son continuateur direct en ce qui concerne la pensée de la tolérance. «Il ne s'agit donc, écrit Bayle, que de savoir si l'on peut punir ceux qui servent Dieu selon les lumières de leur conscience».

Or, nous ne disposons pas de critère suffisant pour décider de ce qui est

Svnode de Dordrecht

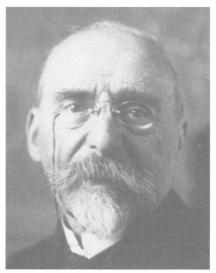


réellement vrai. Aucune punition n'est justifiable. Pierre Bayle a inventé la notion de «conscience errante» qui, justement parce qu'elle est susceptible d'errer, constitue le véritable fondement de la tolérance. Il pousse le raisonnement jusqu'à considérer l'athéisme comme une opinion recevable. Il n'y pas de raison qu'une société composée d'athées soit moins morale qu'une société chrétienne. Avec Bayle, la réflexion s'élargit de la tolérance religieuse à la tolérance civile.

Roger Williams (1603-1683), père de la liberté religieuse gravée dans le marbre par la Révolution Américaine, qui élargit la tolérance à toutes les formes de croyance, non seulement chrétienne, mais aussi juive et musulmane, doit quelque chose à Castellion.



Pierre Bayle



Ferdinand Buisson L'artisan de la laïcité française

Lors de la Révolution Française, c'est le conventionnel Rabaut Saint-Etienne, pasteur et fils de pasteur, qui fait inscrire dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen l'article 10 qui garantit la liberté de conscience en des termes que Castellion n'eût pas renié.

À bien des égards donc, Castellion apparaît comme un lointain précurseur des Lumières. Jean-Jacques Rousseau a probablement eu accès à certains de ses écrits, pas forcément identifiables comme tels puisque plusieurs circulaient de façon anonyme. Il reste que la *Profession de Foi du Vicaire Savoyard* y fait irrésistiblement songer.

Il est frappant de constater combien la trajectoire posthume de Castellion est une suite d'oublis et de redécouvertes successifs jusqu'à nos jours. Pierre Bayle, victime et réfugié de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) s'en souvient pour formuler sa propre conception de la tolérance. John Locke s'en inspire au moment des guerres civiles anglaises. Ferdinand Buisson (1841-1932), l'un des principaux créateurs de la laïcité française, lui consacre une monumentale biographie. Le romancier viennois Stefan Zweig (1881-1942), pourchassé par les nazis, parce que juif, lui dédie un roman resté fameux Castellion contre Calvin, qui a valeur de parabole sur la liberté de conscience.

Pourtant Sébastien Castellion n'occupe toujours pas la place qui lui est due dans les histoires de la pensée européenne ou dans les programmes d'enseignement de la philosophie. Il demeure un inconnu pour la plupart des gens.



Stefan Zweig

Puisse le jubilé de 2015 à Vandoeuvres contribuer à réparer cette injustice historique en le faisant connaître ou reconnaître! Nul doute que nos temps incertains, marqués par le déclin de la raison et la montée des fanatismes trouvent à nouveau dans le courageux dissident savoyard du XVIème siècle un contemporain capital.

Bibliographie

Ouvrages disponibles de Sébastien Castellion :

Conseil à la France désolée, Droz 1967 De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir, La Cause 1996 De l'impunité des hérétiques, Droz, 1971 Traité des Hérétiques, Ampelos, 2009 Contre le libelle de Calvin, Zoé, 1998 La Bible nouvellement translatée, Bayard 2005

Ouvrages sur Sébastien Castellion :

Sébastien Castellion, sa vie, son œuvre, Ferdinand Buisson, Droz 2010

Crédits des illustrations

Portrait de Sébastien Castellion MHR / MIR Genève

Plan de la Ville de Lyon au 16e siècle, Bibliothèque municipale de Lyon

Gymnase protestant de Strasbourg: CC.BY. SA

Le Collège de Genève, Estampe de Pierre Escuyer Genève

Temple de Vandoeuvres, coll privée

Portrait de Jean Calvin par Albert Anker, MHR / MIR Genève

Vue de la ville de Bâle, Estampe d'après Merian MIR Genève

Portrait de Michel Servet, Estampe de Christofel de van Sichem, MHR / MIR

Traité des Hérétiques, University Library of Sachsen Anhalt

Portrait de Théodore de Bèze jeune, par Léon Gaud (1844-1908) MHR /MIR Genève

Le massacre de Wassy, Estampe MIR

Contra Libellum Calvini, Princeton Theological Seminary Library

Le martyre d'Anne du Bourg, MHR / MIR Genève

Bible française de Castellion, Bibliothèque universitaire de Bâle

Edit de Nantes, Archives Nationales Paris

Synode de Dordrecht, Estampe de Frans Schillemann 1619, MIR Genève

Portrait de Pierre Bayle (1647-1706), MIR Genève

Ferdinand Buisson, Agence de presse Meurisse, 1924

« Tuer un homme, ce n'est pas défendre une idée, c'est tuer un homme »

> « Apprenez de vos consciences à ne forcer celle des autres »

« Les hommes croient là où il faudrait douter tandis qu'ils doutent là où il faudrait croire »

Sébastien Castellion

